

# Procès-Verbal de la réunion du 17 décembre 2018

Le onze décembre deux mille dix-huit, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **dix-sept décembre deux mille dix-huit**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

## ORDRE DU JOUR

- Projet éolien WKN
- Rapport de la CLECT du 14 novembre 2018
- Convention d'adhésion au conseil en énergie partagé
- Sorégies – avenant à la convention de mécénat pour la pose et dépose des illuminations de fin d'année
- DETR – programmation 2019
- Radar pédagogique
- Installation de cirques sur le territoire communal
- Personnel communal – régime indemnitaire
- Décision modificative
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

**L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

**Présents** : LITT Claude, DELAVault Alain, CHAUVET Bernard,

BELLINI Bruno, CHASSAGNE Dominique, LE REST Marie-Gwenaëlle, MARCHOUX Éric, ROUSSEAU Christian, THOMASSE Gabriel.

**Absentes représentées** : ROY Estelle (LITT Claude), MARTIN Cécile (ROUSSEAU Christian),

**Absents excusés** : MACOUIN Bernard, QUINTARD Dominique, TERRIÈRE Éric.

Monsieur Christian ROUSSEAU a été élu Secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2018.

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 12 novembre 2018 le procès-verbal s'y rattachant. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres y étant présents.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2018.

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 21 novembre 2018 le procès-verbal s'y rattachant. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres y étant présents.

**N° 2018.12.17 – 239 - Projet éolien WKN**

Le conseil municipal a été invité à entendre l'entreprise WKN France qui a pour projet de développer un parc éolien sur les communes de Jazeneuil et Lusignan.

Selon WKN, 3 zones identifiées sur la commune (1- la Pétinière, 2- les Touches, 3- Les Funeries) sont potentiellement adaptées à recevoir une implantation éolienne. Au regard de la carte présentée, la zone N° 1 la Pétinière (mitoyenne à la commune de Lusignan) serait la mieux adaptée.

Après débat, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à donner un avis sur l'étude de faisabilité sur la zone N°1 sous réserve de conformité avec le zonage du PLU, et de l'accord de la commune de Lusignan pour développer conjointement ce parc.

Un avis favorable sur l'étude de faisabilité est adopté à 9 voix pour, 1 abstention (Dominique CHASSAGNE) et 1 voix contre (Christian ROUSSEAU).

**N° 2018.12.17 – 240 - Rapport de la CLETC du 14 novembre 2018**

*VU l'article 1609 nonies C du CGI,*

*VU le rapport de la CLETC du 14 novembre 2018,*

*VU l'arrêté préfectoral 2016-D2/B1-036 du 6 décembre 2016 portant création du nouvel établissement public à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération Grand Poitiers avec les communautés de communes du Pays Mélusin, du Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière et de l'extension aux communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radégonde à compter du 1er janvier 2017,*

*VU l'arrêté préfectoral 2017-D2/B1-010 du 30 juin 2017 portant transformation de Grand Poitiers communauté d'agglomération en communauté urbaine.*

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 3 octobre 2018 puis le 14 novembre 2018 pour évaluer le montant des charges et produits transférés à Grand Poitiers Communauté urbaine.

Ces charges et produits correspondent à l'évaluation de l'Ecole Européenne Supérieure de l'image (EESI) de Poitiers dans le cadre de la compétence enseignement supérieur.

Le tableau ci-dessous synthétise le résultat des travaux de la CLETC et son impact sur l'attribution de compensation versée par la Ville de Poitiers à Grand Poitiers Communauté urbaine (les attributions de compensation des autres communes ne sont pas impactées par ce transfert de charges) :

		2019 à 2022	A partir de 2023
<b>Avant transfert</b>	Attribution de compensation de fonctionnement	-24 733 667	- 24 733 667
	Attribution de compensation d'investissement	- 4 242 960	- 4 242 960
	<b>Attribution de compensation totale</b>	<b>-28 976 627</b>	<b>- 28 976 627</b>
EESI charges transférées	Fonctionnement	810 660	810 660
	Charges indirectes	14 502	14 502
	Frais financiers	-	-
	Investissement récurrent	14 720	14 720
	Coût de renouvellement	-	60 000
	Participation annualisée Ville de Poitiers	1 500 000	-
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>825 162</b>	<b>825 162</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 514 720</b>	<b>74 720</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 339 882</b>	<b>899 882</b>
<b>Après transfert</b>	Attribution de compensation de fonctionnement	-25 558 829	- 25 558 829
	Attribution de compensation d'investissement	- 5 757 680	- 4 317 680
	<b>Attribution de compensation totale</b>	<b>-31 316 509</b>	<b>- 29 876 509</b>

A noter que les dépenses nettes d'investissement ont été imputées sur l'attribution de compensation d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la majorité des voix (1 abstention : Gabriel THOMASSE) le rapport de la CLETC du 14 novembre 2018.

### N° 2018.12.17 – 241 - Convention d'adhésion au conseil en énergie partagé

Le Projet de territoire de Grand Poitiers, et en particulier le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), fait de la transition énergétique une priorité. L'ambition de la Communauté urbaine est notamment de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et celles des activités du territoire. En la matière, le Schéma Directeur des Energies de Grand Poitiers contribue à la stratégie nationale et internationale en visant les objectifs suivants à l'horizon 2030 :

- ✓ réduire de 25% les consommations d'énergies
- ✓ porter à 38% la part d'énergies renouvelables dans ces consommations

Afin d'accompagner l'ensemble des communes dans cette dynamique, Grand Poitiers a décidé de déployer la mission de Conseil en Energie Partagé (CEP) à l'échelle communautaire, au bénéfice de ses communes membres.

Le rôle du CEP est de permettre aux communes bénéficiaires de maîtriser les consommations et productions énergétiques liées à leur patrimoine : bâti et véhicules municipaux. Ainsi, les communes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier des compétences de techniciens spécialisés.

La mise en place d'un CEP permet donc aux communes bénéficiaires de profiter d'un accompagnement technique dans leurs projets, de réaliser des économies,

de mutualiser certains projets (groupements de commande, revente des Certificats d'Economie d'Énergie, rédaction de cahiers des charges...) et de lutter contre le changement climatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité des voix (1 abstention : Marie-Gwenaëlle LE REST) :

- d'adhérer au dispositif de Conseil en Énergie Partagé mis en place par Grand Poitiers.
- de désigner des référents politiques et technico-administratifs au sein de la commune, comme défini par la convention.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention encadrant le dispositif et tous documents y afférant.

**N° 2018.12.17 - 242 – Sorégies – avenant à la Convention de Mécénat pour la pose et dépose des illuminations de fin d'année**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016 a été signée avec la société SOREGIES à sa demande, une première convention de mécénat visant la mise en place et le démontage à titre gratuit des guirlandes des fêtes de fin d'année appartenant à la Commune. Cette prestation gracieuse ne peut être réalisée que dans le cadre d'une convention de mécénat annuelle. Il est proposé au Conseil d'accorder au Maire une autorisation permanente de signer cette convention, pour l'année en cours et les années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

**N° 2018.12.17 – 243 – DETR – programmation 2019**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018.06.18-191 du 18 juin 2018 sur le projet d'installation d'un ascenseur à la mairie dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé afin de répondre aux dispositions et à la réglementation en terme d'accessibilité.

Un dossier avait été déposé auprès des services de la Préfecture de la Vienne afin d'obtenir une subvention au titre de la programmation 2018 de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR). Toutefois, ce dossier semble ne pas avoir pu être pris en compte dans cette programmation.

Aussi, le Conseil municipal décide de déposer une demande de maintien de ce dossier sur la programmation 2019 de la DETR.

Le Conseil municipal propose également à la majorité des voix (1 abstention : Bruno BELLINI) d'envisager l'aménagement de la Maison des Assoc's dans la programmation DETR 2019.

## N° 2018.12.17 – 244 – Radar pédagogique

Monsieur le Maire soumet une proposition commerciale pour proposer l'installation sur la commune d'un radar pédagogique mobile.

Après étude des devis et évaluation des possibles coûts d'entretien, et bien que conscient qu'il est nécessaire d'alerter les usagers motorisés sur le respect des limitations de vitesse, le Conseil municipal estime que l'achat ou la location d'un tel appareil est globalement onéreux et se prononce défavorablement avec 10 voix contre et 1 abstention (Bernard CHAUVET).

## N° 2018.12.17 – 245 – Installation de cirques

La fondation « 30 millions d'amis » sollicite les Maires afin de refuser sur leurs communes, l'installation de cirques avec animaux sauvages et de signer la pétition de la fondation pour un cirque sans animaux sauvages.

Monsieur le Maire confirme l'existence de ces demandes auxquelles il ne donne pas suite, déplorant très souvent les mauvaises conditions de vie et parfois la maltraitance des animaux notamment sauvages.

Après délibération le Conseil municipal décide de suivre le vœu de la fondation mais refuse de signer la pétition avec 4 voix contre (Bruno BELLINI, Gabriel THOMASSE, Marie-Gwenaëlle LE REST, Éric MARCHOUX) et 3 abstentions (Dominique CHASSAGNE, Christian ROUSSEAU et procuration de Cécile MARTIN).

## N° 2018.12.17 – 246 – Régime indemnitaire RIFSEEP

- Vu la délibération n°2018.02.12-132 Régime indemnitaire RIFSEEP du 12 février 2018,
- Vu la délibération n°2018.04.30-181 Régime indemnitaire du personnel – modification de la périodicité des versements,
- Vu la délibération n°2018.11.12-224 – Personnel communal – création d'un poste d'adjoint technique,
- Considérant que la délibération n°2018.02.12-132 stipule que les agents titulaires et stagiaires sont bénéficiaires du régime indemnitaire RIFSEEP (IFSE et CIA)

Monsieur le Maire propose de compléter la délibération n°2018.02.12-132 en incorporant le nouveau poste d'adjoint technique de la manière suivante, ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil municipal :

# I. Mise en place de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

## Catégorie C2B

Adjoints techniques territoriaux		Montants annuels		
Groupe de fonctions	Emplois - Fonctions	Mini	Maxi	Plafond réglementaire
C2B3	Adjoint technique polyvalent		2 000 €	10 800 €

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

Critère 1 : fonctions	Critère 2 : technicité	Critère 3 : sujétions
<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation de l'essentiel des interventions techniques de la commune touchant aux domaines de la voirie, des réseaux (assainissement, etc.), des espaces verts, de la maçonnerie, de la menuiserie, de la plomberie, de la peinture, de la mécanique, du chauffage, de l'entretien ;</li> <li>- mise en œuvre du plan d'entretien et de gestion des espaces publics communaux ;</li> <li>- capacité à faire des propositions dans le champ d'action du poste ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtrise de la conduite d'engins et de l'utilisation de matériels spécifiques dans les domaines de la voirie, des espaces verts et des bâtiments ; connaissances permettant un entretien basique de ces engins et matériels ;</li> <li>- entretien d'une chaufferie ;</li> <li>- connaissances de niveau intermédiaire dans le domaine de la flore (espaces verts et haies) ;</li> <li>- mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces publics ;</li> <li>- lecture et compréhension de notices, dossiers techniques, consignes de sécurité, plans ;</li> <li>- connaissance et application des gestes et postures de sécurité (utilisation de machines, manipulation de charges lourdes, travail en hauteur) ;</li> <li>- connaissance et application des règles et des consignes de sécurité ;</li> <li>- autonomie de décision dans des situations d'urgence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- exposition physique aux aléas météorologiques (travail extérieur) ;</li> <li>- exposition au bruit et aux odeurs de l'outillage thermique ;</li> <li>- disponibilité selon les besoins de la commune (fêtes, etc.) et les urgences ;</li> <li>- exposition à des produits chimiques (peinture, diluant, etc.) et autres (ordures ménagères, égouts, etc.) ;</li> <li>- polyvalence ;</li> <li>- pénibilité physique : stations prolongées debout, courbé ou agenouillé ;</li> <li>- exposition à un risque dû au travail isolé.</li> </ul>

# II. Mise en place du complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

## • Catégorie C2B

Adjoints techniques territoriaux		Montants annuels		
Groupe de fonctions	Emplois - Fonctions	Mini	Maxi	Plafond réglementaire
C2B3	Adjoint technique polyvalent	///	600 €	1 200 €

## Conditions d'application

Les conditions d'application de l'IFSE et du CIA restent identiques à celles de la délibération n°2018.02.12-132 Régime indemnitaire RIFSEEP du 12 février 2018. Seule la périodicité de versement passe mensuelle.

## Date d'effet

L'application de cette délibération entrera en vigueur à compter du 18 décembre 2018, date de la création du poste d'adjoint technique.

**N° 2018.12.17 – 247 - Décision modificative n°2**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative budgétaire suivante :

<b>Budget Principal 2018</b>				
<b>Opérations réelles</b>				
<b>Fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		<i>Vérif. équilibre</i>
Article	Montant	Article	Montant	<i>Montant</i>
739211 AC GPCU	310		/	-310
617 Etude et recherche	-310		/	310
7391172 Dégrèvt TH lgt vacant	102	73111 Contributions	102	0
			<b>total</b>	<b>0</b>

<b>Opérations d'ordre</b>				
<b>Fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		<i>Vérif. équilibre</i>
Article	Montant	Article	Montant	<i>Montant</i>
023 (virement à la section invst)	2703	722 (immobilisations corporelles)	2703	
			<b>total</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>				
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		<i>Vérif. équilibre</i>
Article	Montant	Article	Montant	<i>Montant</i>
21568 (réserve incendie)	495	021 (virement de la section de fct)	2703	2208
2135 (terrain multisport)	-1386			1386
2151 (aménagement voirie)	3110			-3110
21318 (Ad'Ap)	484			-484
			<b>total</b>	<b>0</b>

## Questions diverses

- Monsieur le maire avise le conseil qu'il a été convoqué par le tribunal correctionnel pour représenter la commune en tant que victime suite à une plainte de vol en réunion et dégradation de biens d'utilité publique. Au vu de la seule personne adulte poursuivie, la commune décide de demander un euro symbolique de dommages et intérêts.
- A titre informatif, est présenté au conseil un projet du SIVOS concernant la réorganisation des salles de classes et du périscolaire, leur aménagement, la reprise de l'accessibilité intérieure et extérieure dans le cadre de l'Ad'Ap le réaménagement des locaux afin de permettre l'accessibilité et gagner de la place sur d'autres postes tels que la garderie et l'espace sieste.
- Monsieur le maire nous informe que le Pays des 6 Vallées sera dissous au 31 décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h30.



**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal  
en date du 17 décembre 2018**

2018.12.17 - 239	Projet éolien WKN
2018.12.17 - 240	Rapport de la CLECT du 14 novembre 2018
2018.12.17 - 241	Convention d'adhésion au conseil en énergie partagé
2018.12.17 - 242	Sorégies – avenant à la convention de mécénat pour la pose et dépose des illuminations de fin d'année
2018.12.17 - 243	DETR – programmation 2019
2018.12.17 - 244	Radar pédagogique
2018.12.17 - 245	Installation de cirques sur le territoire communal
2018.12.17 - 246	Personnel communal – régime indemnitaire
2018.12.17 - 247	Décision modificative
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY Absente représentée	Monsieur Alain DELAVault
Monsieur Bernard CHAUVET	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Dominique CHASSAGNE
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN Absent excusé	Monsieur Éric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN Absente représentée	Monsieur Dominique QUINTARD Absent excusé	Monsieur Christian ROUSSEAU
Monsieur Éric TERRIÈRE Absent excusé	Monsieur Gabriel THOMASSE	